

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Lyon, mardi 20 octobre 2020

COVID-19 EN AUVERGNE-RHÔNE-ALPES DÉPROGRAMMATION EN ÉTABLISSEMENTS DE SANTÉ AIN ET SAVOIE

L'ARS Auvergne-Rhône-Alpes demande aux établissements de santé publics et privés de l'Ain et de la Savoie de procéder à des déprogrammations pour les 15 prochains jours.

Vendredi 16 octobre, l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes demandait aux établissements de santé de l'Isère, de la Loire et du Rhône de procéder à une déprogrammation des activités opératoires et interventionnelles pour 15 jours ([voir communiqué](#)).

La situation hospitalière nécessite que cette déprogrammation soit aujourd'hui mise en œuvre dans les établissements publics et privés des départements de l'Ain et de la Savoie.

À la date du lundi 19 octobre, **2123** personnes sont hospitalisées dans la région pour Covid-19 (95 dans l'Ain et 101 en Savoie) dont **311** sont en service de réanimation ou de soins intensifs (9 dans l'Ain et 10 en Savoie). Ce lundi, 685 lits de réanimation sont ouverts dans la région contre 559 habituellement avec une possibilité d'armer jusqu'à 1300 lits mais qui supposerait une déprogrammation complète des activités au profit de la Covid-19, ce qui n'est pas envisagé aujourd'hui ni souhaitable.

Par ailleurs, des **transferts** ont désormais lieu entre établissements des différents territoires de la région (14 transferts depuis le 13 octobre parmi lesquels 4 patients venant des Hospices civils de Lyon qui ont été transférés au Centre hospitalier métropole Savoie à Chambéry).

Ceci montre que les capacités doivent être progressivement adaptées et ce, dans tous les départements de la région.

C'est pourquoi, après avoir de nouveau échangé avec les fédérations et les établissements concernés, l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes a demandé ce jour à tous les établissements de santé publics et privés des territoires hospitaliers « **Ain** » et « **Savoie** », de procéder, **dès ce mercredi 21 octobre et pour 15 jours**, à la déprogrammation de toutes les activités opératoires et interventionnelles non urgentes et sans préjudice de perte de chance avérée à court terme pour les patients. Cette déprogrammation ne concerne pas, à ce stade, la chirurgie ambulatoire ni les activités programmées de médecine sauf adaptation locale nécessaire.

Cette déprogrammation sera réalisée **sous la concertation et la coordination** des établissements désignés par l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes comme pilote sur les territoires concernés.

Pour rappel il s'agit du CH de Bourg en Bresse pour le territoire « Ain » et du CH Métropole Savoie pour le territoire « Savoie ».

L'ARS a également demandé aux établissements de santé du territoire « **Ardèche et Drôme** », sous la concertation du Centre hospitalier de Valence, de se tenir **prêt à activer des lits** de réanimation en moins de 48 heures si la situation l'exigeait.

L'ARS renouvelle sa demande à toute la population de rester mobilisée face au Covid-19. Chacun doit agir à son niveau par les gestes barrière à appliquer au quotidien et en toutes circonstances.